



Mairie de Bages
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE BAGES

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de BAGES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances au foyer municipal de Prat de Cest, sous la présidence de M. Jean-Louis RIO, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Nombre de Conseillers à la séance : 10

Nombre de Conseillers excusés : 3

Convocation du 27 Octobre 2025

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Henri BUSTO, Stéfan FROWEIN, Charles REALES, Cécile JASSIN, Claudine BOUFFET, Marie-José BOUNOURE.

ABSENTS EXCUSÉS : Philippe CARRERA, Sandrine SERRE, Marie-Claude BUSTO.

PROCURATIONS : M. Philippe CARRERA à M. Jean-Louis RIO.

M. Henri BASTIDE est nommé secrétaire.

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la mise à jour du tableau des effectifs :

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE BAGES AU 01/07/2024.					
Cadre d'emploi	Cat.	Effectif budgétisé	Effectifs pourvus	dont temps non complet	Temps de travail des TNC
Filière Administrative					
Attaché – Secrétaire Générale	A	1	1	0	0
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl.	B	1	1	0	0
Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} cl.	C	1	1	0	0
Adjoint Administratif	C	1	1	0	0
Filière Technique					
Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} cl.	C	1	1	1	28 h 00/hebdo
Adjoint Technique Princ. 2 ^{ème} cl.	C	1	0	0	0
Adjoint Technique	C	4	4	2	30h et 28h/hebdo
Adjoint Technique ASVP	C	1	1	0	0

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le 10/11/2025

ID : 011-211100243-20251104-2025039-DE



Filière Culturelle					
Adjoint du Patrimoine Princ.2 ^{ème} cl	C	1	1	0	0
Adjoint du Patrimoine Princ.2 ^{ème} cl	C	2	2	2	16h30 et 20h/hebdo
Filière Sociale					
ATSEM 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	28h/hebdo
		15	14	6	
Agents non titulaires					
Adjoint administratif	C	1	0	0	
Adjoint technique	C	1	1	0	TC ou TNC
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront
inscrits au budget de la commune de BAGES, chapitre 012, article 6411, 6413 et suivants.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent tableau des effectifs,
 - AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Pour : 11 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

~~Secrétaire de Séance~~
~~Henri BASTIDE~~

Monsieur Le Maire,
Jean-Louis RIO.



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télrecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telrecours.fr>